les sans suite pour faire croire qu'il avait agi en inconscient et donner le change sur une tentative de vol qui, on le voit, aurait pu être plus criminelle si Mme Lefebvre avait été seule comme le croyaient les deux malfaiteurs. Il fut ainsi impossible de connaître l'identité du complice.

Ajoutons qu'au château Holden l'émotion a été très vive; dans la journée de lundi, le jardinier a été unanimement félicité pour sa présence d'esprit et son courage.

Le prisonnier sera conduit à Lille à la disposition du Parquet. Il sera poursuivi pour vol, tentative de vol et vagabondage.

SUSPENSION DU SERVICE DES TRAMWAYS ENTRE CROIX ET ROUBAIX. — La Compagnie des tramways à vapeur du département du Nord a fait afficher, lundi, dans les voitures de la ligne F, l'avis suivant :

« Par suite de l'interdiction de la circulation sur le pont-levis de Croix, le dépôt de charge des locomotives de tramways se trouvant séparé de la section de Croix à Roubaix, le service des tramways de Lille à Roubaix sera limité au pont de Croix pendant les journées du 20, 21, 22 et 23 novembre. On espère que les tramways pourront passer le 24.

« Les départs du pont de Croix pour Lille auront lieu, après un stationnement de 15 minutes, à l'heure 20 et à l'heure 50. »

VIOLENCES LEGERES. — Une cabaretière, la femme Mullies, angle de la rue de Roubaix et de la rue Pasteur, a été l'objet d'un procès-verbal pour violences légères sur un contre-maître, Charles Bodin, âgé de 38 ans, demeurant rue Gambetta.

UN ACTE DE PROBITE. — L'agent Dinouard, de la Compagnie des tramways à vapeur, (ligne de Roubaix à Lille) a déposé, dimanche, au bureau du Lion d'Or, un porte monnaie contenant 22 francs, trouvé dans sa voiture sur le territoire de Croix.

WASQUEHAL

RÉUNION DE COMMISSION. — Mercredi, à cinq heures, se réunira la Commission chargée du rapport sur la dénomination des rues, question qui doit être soumise à la réunion du Conseil municipal, dimanche prochain.

HEM

UNE BASSE-COUR DÉVALISÉE. — Pendant la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs, que l'on ne connaît pas, ont pénétré dans la cour de M. Albert Parent, aux Trois Baudets, et ont enlevé un coq de combat d'une valeur de vingt francs, deux poules estimées neuf francs et un lapin de quatre francs.

UNE AFFAIRE DE VIOLENCES. — Sur la plainte de plusieurs femmes du Petit-Lannoy, une enquête est ouverte par la police au sujet des actes de brutalité et de grossièreté auxquels se livrerait journellement une ménagère d'origine belge, habitant ce quartier.

UN MAUVAIS FILS. — Un maraîcher, Charles Seys, âgé de 50 ans, habitant le quartier de la Tribonnerie, a porté plainte contre son fils Edouard, qui se serait livré sur lui à des voies de fait.

LYS

LES COMMISSAIRES RÉPARTITEURS. — Voici les noms des commissaires répartiteurs qui ont été désignés, outre ceux que nous avons déjà indiqués : Suppléants résidants, MM. L. Boussemart, C. Pattyn, A. Fauvarque, L. Meurisse, V. Jovenean.

Titulaires non résidants : MM. J. Bouche, Deraeche-Bonte, H. Dufermont, L. Pollet.

Suppléants non résidants : MM. P. Bonte, J.-B. Hespel, Ed. Deffrennes, P. Mulle.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES ANCIENS ÉLÈVES. — Dans sa réunion générale tenue dimanche soir, l'Association amicale des anciens élèves de l'école des garçons a procédé au renouvellement de sa Commission administrative. Ont été élus : Président, M. Locufier; vice-président, M. Lepers; secrétaire, M. Lefebvre; secrétaire adjoint, M. Dubrulle; trésorier, M. A. Bossut; trésorier adjoint, M. Bardet; membres : MM. A. Tricot, L. Delplanque, A. Lepers, G. Grimonprez; auxiliaires : MM. P. Demouron, A. Delbroucq, Pauchet.

Voir au PALAIS DES NOUVEAUTES les magnifiques primes offertes à l'occasion des fêtes. 70111

LE ROI DES CAFÉS, le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or. — Adopté par l'armée. — En vente gros et détail, 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix. 57651

Mlle G. ROMMENS, coiffeuse pour dames, 105, rue de la Gare, Roubaix

ALÉJUS. — Voir plus loin aux annonces.

CHAUSSURES
POUR CADEAUX DE FÊTES
La Maison Deflou, concessionnaire des premières marques françaises et étrangères, vend les Foot Ball, Molletières et Chevilières depuis 1,45.

WATTRELOS

LA FÊTE DU PATRON. — La solennité célébrée par la paroisse du Centre, en l'honneur de saint Maclou, sous le vocable duquel l'église a été instituée, a été suivie par un très grand concours de fidèles. La grand'messe, célébrée par M. l'abbé Lejeune, doyen, a été chantée par la chorale Saint-Maclou, sous la direction autorisée de son dévoué chef, M. Jules Deflandre, clerc paroissial. La messe d'Archambault, à trois voix, est d'un puissant effet: elle a permis à la chorale de faire valoir, par une exécution très réussie, et dignement appréciée, des ressources et aussi une somme d'efforts très appréciables, d'autant plus, que la chorale Saint-Maclou ne compte parmi ses membres que des chanteurs aussi dévoués que désintéressés, travailleurs, prenant sur leurs heures de repos, les longues et ardues répétitions nécessaires aux belles exécutions de musique religieuse.

Nous devons signaler les solistes, et en toute première ligne, M. Eloi Lerouge, dont la voix, toujours fraîche et puissante a pu se développer à l'aise dans le « Gloria » et le « Sanctus » ; MM. Jules Deflandre, Grégoire Cordagne et Albert Stélandre.

L'« O salutaris » d'Auger et le « Tantum ergo » de Battmann, puis, à la sortie, un hymne vibrant « à sainte Cécile », ont été également interprétés avec talent par la chorale.

M. l'abbé Flament, vicaire de la paroisse, a prononcé l'allocution de circonstance, tirant de la vie de saint Maclou des enseignements très pratiques, recommandant à chacun non seulement de faire son devoir de chrétien, mais aussi de l'enseigner aux autres, de devenir comme le grand saint, apôtre de la cause religieuse, et cela, malgré l'irréligion et le matérialisme des temps modernes.

LUGUBRE DÉCOUVERTE.— Lundi matin, vers sept heures, un tisserand de la rue des Fleurs, M. Nys, passant à la Vieille-Place, près de la ferme de MM. Colin frères, aperçut un homme étendu au fond d'un fossé bordant la route. Le fossé ne contenait que fort peu d'eau, et M. Nys supposa que l'homme était ivre et endormi. Il le secoua, mais sans résultat. Des passants s'approchèrent alors et on remarqua aussitôt qu'on se trouvait en présence d'un cadavre.

L'homme était âgé d'une soixantaine d'années: M. Bossard, commissaire de police, vint faire les constatations d'usage, après quoi le corps fut reconnu pour être celui d'un tisserand demeurant rue de l'Hôpital, Théodore Rommens, âgé de 63 ans, surnommé « Théodore décidé », à cause de ses façons un peu brusques.

Rommens se trouvait encore dimanche à dix heures du soir dans un estaminet de la Vieille-Place. On suppose qu'il sera tombé, trompé par l'obscurité. Le décès est dû à une congestion pulmonaire causée par le froid.

A LA « REVANCHE ». — La « Revanche », société d'anciens militaires, établie chez M. Jules Lebrun, rue du Moulin, a célébré hier sa fête annuelle. A trois heures, les sociétaires, drapeau en tête ont fait une sortie en ville, accompagnés de leur président, M. Desfontaines, conseiller municipal.

Le banquet annuel a eu lieu à six heures, et s'est prolongé assez tard dans la soirée. Les toasts les plus amicaux y ont été portés, et cette fête empreinte d'un caractère de franche intimité, a laissé à tous, la meilleure impression et le souvenir d'une excellente journée.

L'ALMANACH
DU
Journal de Roubaix
IL EST PARU!
Le Grand Almanach Illustré du « Journal de Roubaix » est paru.
Nos lecteurs peuvent le demander dès aujourd'hui, à la Librairie du JOURNAL DE ROUBAIX, à tous nos porteurs et chez les marchands de journaux.
Le Grand Almanach Illustré du « Journal de Roubaix, 224 pages de texte et gravures, est vendu : 50 CENTIMES.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale; à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.

NOUVEAUX EXPLOITS DE CAMBRIOLEURS

Une maison mise au pillage

Avec les longues soirées d'hiver, les cambrioleurs qui opèrent dans l'ombre reprennent leur audace, et il est à remarquer qu'ils conservent toujours pour théâtre de leurs exploits les quartiers qui confinent la frontière. C'est ce qui prouve qu'il faut que la police poursuive activement l'œuvre d'expurgation qu'elle a commencée à la frontière : c'est évidemment parmi tous les rôdeurs fréquentant ces parages qu'on trouverait les escarpes dont le passage dans notre ville se révèle trop fréquemment.

Dans l'après-midi de dimanche, M. Cromelinck, directeur de teinturerie, et sa femme quittaient leur domicile rue Jeanne d'Arc, après avoir pris soin de fermer la porte à double tour. Il était quatre heures et demie ; deux heures plus tard, des voisins virent la porte entrebaillée ; croyant que Mme Cromelinck s'était rendue, pour une course, dans le quartier, ils n'en prirent pas autrement garde.

Les habitants de la maison ne rentrèrent que vers onze heures du soir. Quelle ne fut pas leur stupeur de voir leur porte ouverte, puis de trouver tout leur mobilier sens dessus dessous. La maison avait été littéralement mise au pillage.

On constata de suite que des malfaiteurs avaient, à l'aide d'une pince-monseigneur, opéré une pesée sur la porte à l'endroit de la serrure et brisé la penne en enlevant le bois du portant sur une longueur de vingt centimètres.

Mme Cromelinck avait préparé une lampe à pétrole pour l'allumer en rentrant : cette lampe avait servi aux malfaiteurs et était complètement brûlée.

Les meubles du rez-de-chaussée avaient tous été fouillés, le contenu des tiroirs répandu sur le parquet : une montre en or et sa chaîne, une garniture de chemise également en or, un révolver calibre 7, de la fabrication Dupont aîné, de Nancy, avaient disparu. Des écrins contenant des bijoux étaient restés vides sur la table de la salle à manger.

Le premier étage avait été l'objet des perquisitions malfaiteurs. Ils y ont enlevé une montre en or et a chaîne, cinq bagues dont une ornée de perles fines. Dans un porte-monnaie déposé sur la cheminée, on avait dérobé trois pièces de cinq francs en argent, laissant une pièce de dix francs en or, prise sans doute pour un jeton de boulangerie.

Le lit avait été bouleversé, les matelas gisaient par terre. L'armoire à glace était fracturée ; heureusement un classeur d'échantillons entre les feuilles duquel se trouvait intercallé un billet de banque de mille francs a passé inaperçu. Les cambrioleurs ont emporté une robe bleue d'un tissu ordinaire alors qu'ils ont laissé des robes de soie, des coupons d'étoffe et d'autres vêtements de plus de valeur.

La cave a été également visitée, mais il ne semble pas que les voleurs en aient rien emporté.

Déraillement dans une manœuvre à la Tossée. — Chaque jour l'express de Paris qui arrive en gare de Tourcoing à midi 22 est, sitôt les voyageurs descendus, remisé sur les lignes de la gare annexe de Roubaix, jusqu'au départ du soir.

Mardi, le train était donc refoulé comme d'habitude ; un peu avant le passage à niveau de la Tossée, plusieurs des voitures « à bogies » qui composent cet express, avaient déjà passé une aiguille et se trouvaient engagées sur la voie de gauche, venant à la gare annexe. Soudain, pour une cause qui n'est pas encore nettement définie, l'une des voitures manqua l'aiguille et poursuivit sa route sur la voie principale. Il s'en suivit de suite un choc sur les chaînes d'attache, et la voiture sortit des rails.

Comme dans le refoulement, l'allure est assez lente, le mécanicien arrêta immédiatement sa machine et l'accident n'eut pas d'autres suites.

Inutile de dire que le train était absolument vide. Mais il y avait à parer sans retard à des conséquences éventuelles beaucoup plus graves. La voie principale étant obstruée, et on sait combien la circulation de trains est intense sur cette ligne de chemin de fer, il fallut couvrir la voie afin d'empêcher toute collision. Les signaux d'arrêt furent de suite manœuvrés de tous côtés ; puis on se mit en devoir de replacer la voiture sur les rails. La circulation interrompue à cet endroit à 1 heure de l'après-midi, a été rétablie à 3 heures. Il n'est donc résulté de tout ceci, que quelques dégâts matériels à la voiture déraillée et des retards plus ou moins importants pour les trains.

Une enquête a été ouverte par les agents supérieurs de la Compagnie pour déterminer les causes de l'accident.

LA NOUVELLE GARE. — Ainsi que nous l'avons déjà dit, le projet de remaniement et d'agrandissement de notre gare va entrer dans une voie active.

Le moment nous semble donc venu de signaler à l'attention de nos lecteurs une observation présentée à l'enquête d'utilité publique par l'un de nos concitoyens, observation qui vise particulièrement la création d'un passage pour piétons et voitures à pratiquer sous les voies de la nouvelle gare, en face de la rue du Moulin-Tonton, cette rue devant dans la pensée de l'auteur de la proposition, être élargie, prolongée jusqu'à Roubaix, et former ainsi une troisième grande artère reliant les deux villes.

Sans nous prononcer à fond sur le projet en question, nous croyons qu'en présence des grands travaux d'art que les ingénieurs des chemins de fer effectuent partout, malgré parfois de très grandes difficultés, l'idée émise est pratiquement réalisable. Voici d'ailleurs le document auquel nous faisons allusion plus haut:

« Le soussigné, Pouget Marcel, géomètre à Tourcoing, estime qu'il est d'intérêt public d'assurer, dès maintenant, la possibilité de l'ouverture d'une voie artérielle reliant les quartiers Est de Roubaix aux quartiers du centre et de l'Est de Tourcoing. Dans le but de faciliter la réalisation de ce projet, le soussigné prie instamment l'administration municipale et messieurs les administrateurs et messieurs les ingénieurs de la Compagnie du chemin de fer du Nord, de vouloir bien étudier l'établissement d'un viaduc, pour voitures, sous les voies de la gare projetée, au droit de la rue du Moulin-Tonton. Cet ouvrage partirait de la rue d'Hondschoote pour aboutir à un point quelconque de la rue projetée se dirigeant vers la place de Sébastopol.

» L'artère à ouvrir partirait de la rue d'Hondschoote pour arriver au pont des Couteaux du canal de Roubaix : La première partie de la rue du Moulin-Tonton peut être élargie à peu de frais, car il n'y a encore aucune construction du côté sud. Au-delà de la rue de l'Epidème, les propriétaires consentiraient probablement, s'ils avaient le débouché, pour voitures, sous la gare, à abandonner gratuitement le terrain jusqu'au chemin du Mont-à-Leux. De ce dernier point jusqu'au pont des Couteaux, un boulevard de vingt mètres est décidé et va être ouvert incessamment.

» La réunion de ces trois tronçons presque en ligne droite, formerait une belle artère pour desservir Roubaix et Tourcoing et suppléerait à l'insuffisance notoire, de l'ancienne route où la circulation devient chaque jour plus intense. Mais pour que cette troisième voie directe, entre Roubaix et Tourcoing, rende bien les services qu'on peut en attendre, « il faut le viaduc pour voitures sous la gare future ».

» Le soussigné croit fermement que si on se désintéressait de ce projet, on le regretterait avant peu, car les échanges dans nos centres industriels augmentent de jour en jour et qu'il n'y a plus qu'à l'endroit désigné et en profitant du remaniement de la gare, qu'il soit possible de faire aboutir une rue pour desservir Roubaix et Tourcoing. Partout, sauf là, le chemin de fer est un obstacle.

» Aussi, espère-t-il, dans l'intérêt général, que sa proposition sera accueillie et examinée avec tout l'intérêt qu'elle comporte. »

LE MOUVEMENT SYNDICAL. — Il a été effectué à la mairie de Tourcoing le 19 novembre le dépôt des statuts du syndicat « l'Union de la Filature » établi chez Gustave Tanghe, rue de la Croix-Rouge 204.

L'UNION COMMERCIALE nous demande de reproduire l'appel suivant qu'elle fait « Aux habitants de Tourcoing » :

» A la veille du renouvellement de la saison d'hiver, des fêtes Sainte-Cécile, Sainte-Catherine, Saint-Eloi, Saint-Nicolas et de fin d'année, « l'Union Commerciale de Tourcoing » fait un chaleureux appel aux habitants de la ville en faveur du commerce local.

» Avant de vous laisser séduire par la réclame trompeuse que font miroiter à vos yeux les grands magasins du dehors, l'« Union Commerciale de Tourcoing » insiste vivement auprès de vous pour visiter les magasins de la ville, vous y trouverez tous les articles qui vous seront vendus en toute confiance par vos concitoyens. En achetant dans Tourcoing, vous concourez ainsi à la prospérité de notre cité et au bien-être de toute la population.

» L'« Union Commerciale » espère que son appel sera entendu et d'ores et déjà remercie les habitants de Tourcoing de leur solidarité. Vive Tourcoing !

L'« Union Commerciale. »

Nous ne pouvons qu'applaudir aux efforts tentés par le comité de l'« Union commerciale » et à l'initiative qu'il ne manque jamais de prendre pour la défense des intérêts du commerce tourquennois.

L'almanach du Journal de Roubaix est paru

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL.— Un rattacheur de la filture de M. Duvillier-Watine, rue du Tilleul, Jules Locufier, âgé de 22 ans, domicilié à Mouscron, au Bas-Voisinage, a heurté un boulon en tournant la corde du tambour et s'est fait au pied une blessure qui, d'après M. le docteur Debuchy, l'immobilisera pendant dix jours.

— Hier à une heure et demie un accident est arrivé dans les établissements de MM. Valentin Roussel et fils, place Thiers, 45. Edouard Mangin, demeurant à Tourcoing, rue du Général-Bonnard, âgé de 18 ans, s'est fait prendre à l'index gauche en poussant une pièce sur un cylindre. M. le docteur Vanneufville a constaté une incapacité de travail de dix jours.

UNE MORT SUBITE. — Nous apprenons que M. Jules Delahousse, constructeur-mécanisien, rue Verte, est mort lundi matin, succombant aux suites d'une congestion cérébrale.

On sait que M. Jules Delahousse a été très longtemps lieutenant-mécanicien des Pompiers. Quand, il y a quelques années, il a donné sa démission, une médaille d'or lui a été décernée pour les services qu'il avait rendus.

ACCIDENT D'AUTOMOBILE. — Lundi matin vers huit heures, M. Paul Delsalle, contremaître chez M. Th. Delvoye, se dirigeait en automobile vers la Grande-Place; à ce moment, un jeune garçon de treize ans et demi, demeurant rue du Chêne-Houpline, 45, débouchait de la rue de la Cloche, se rendant aux Halles. Voyant arriver le tramway allant vers Roubaix, il voulut se garer et se jeta sur l'automobile qui le renversa. Il tomba sur le chasse-pierres du car; sans la présence d'esprit du wattmann, Ferdinand Delmarre, il eût été infailliblement écrasé; heureusement le car s'arrêta instantanément. Les blessures reçues par l'enfant sont sans gravité; il a pu d'ailleurs rentrer à pied chez ses parents.

LA MAIN PRISE DANS UN ENGRENAGE. — Il est formellement défendu de nettoyer les métiers à tisser pendant la marche. Moïse Houzet, âgé de 13 ans et demi, demeurant rue du Dragon, ne s'est pas conformé aux indications affichées dans la salle de tissage de la fabrique de tissus de MM. Charles Tiberghien et fils, rue de l'Alma. Il avait passé un chiffon entre les deux engreganges qui actionnent l'armure du métier; en voulant le retirer, il eut la main prise et et l'index et le médius furent écrasés. M. le docteur Vanneufville appelé pour procéder à l'amputation dans la continuité de la première phalange; le médius pourra être conservé. D'ores et déjà le médecin a prescrit une incapacité de travail de deux mois, mais l'accident occasionnera sans doute une incapacité permanente partielle.

LES CONTRAVENTIONS. — Deux bâcleurs, Gustave Vervacke, 17 ans, et Arthur Beuschart, 15 ans, ont fait la maraude dans un champ de navets; ils se sont vus l'objet d'un procès-verbal, ainsi qu'un charretier du Blanc-Seau, H. N... qui n'avait pas éclairé son véhicule.

LA FRAUDE. — Les préposés de douane Liénard et Calwett ont arrêté hier matin le nommé Equinet Arthur, âgé de 36 ans, magasinier, né à Tourcoing, qui était porteur de deux kilos deux cents grammes d'allumettes.

APRES L'EXPOSITION. — L'Exposition vient de fermer ses portes. De cette manifestation de l'art et du travail, il ne reste que le souvenir. Mais parfois ce souvenir devient une réalité : qu'il nous suffise, en effet, de nous arrêter quelques instants devant les splendides étalages que M. Albert Oger vient de monter au coin des rues Saint-Jacques et du Haze. Nous y verrons ces pièces d'orfèvrerie, ces couverts, ces couteaux, ces surtouts de table, si bien fouillés. Nous y admirerons des jumelles de théâtre, de coquets face-à-main, des pince-nez, des baromètres, puis le masticateur Gérard dont l'utilité n'échappera à personne. L'exposition de M. Albert Oger vaut la peine d'être vue.

A L'OCCASION des fêtes de Sainte-Cécile, Sainte-Catherine, Saint-Nicolas, le Broutteux recommande son magasin d'articles pour cadeaux, tels que : maroquinerie, albums-photographie, sacs de dames, etc., statuettes de Saxe, vases de Bohème et du Japon, provenance garantie, coffrets. Grand choix de fantaisies. — Prix très modérés.

A la librairie J. Watteeuw, 39, rue St-Jacques, Tourcoing. 76952

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé lundi matin: 1900 huîtres, harengs 2985 kilos; pommes 1895; poires 150; pommes de terre 750; oignons 125; carottes 850; beurre 10; lièvres 10 pièces et 45 lapins.

MOUVAUX

APRES BOIRE. — La nuit de dimanche à lundi a été fertile en arrestations. Vers onze heures et demie, deux frères, Julien et Joseph Delfortrie, menaient grand tapage à l'estaminet des « Cent-Maisons », au coin de la rue Vauban ; ils brisaient vitres et verres ; les gardes-champêtres mirent fin à la scène en arrêtant les deux frères.

A une heure et demie, Delphin Varez se livrait à des exploits du même genre dans un estaminet de la rue de Roubaix : aussi l'envoya-t-on sans retard rejoindre, à la cellule, les frères Delfortrie.

MARCQ-EN-BARŒUL

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un ouvrier mouleur de la fonderie de M. Donat Montellier, Louis Delebarre, 27 ans, demeurant à La Madeleine, a reçu sur le pied une lourde plaque de fonte. Il s'en est suivi une contusion du gros orteil qui, de l'avis de M. le docteur Champenois, entraînera une incapacité de travail de quinze jours.

RONCQ

LA FIEVRE APHTEUSE. — Plusieurs cas de fièvre aphteuse viennent d'être constatées dans les étables de M. Pierre Corselis, cultivateur à la Vallée. Les mesures ont été prises en vue d'enrayer l'épizootie.

RONCQ (Blanc-Four)

UN VOL DE VOLAILLES. — Lundi matin, M. Defiandre, propriétaire de la tuilerie du Blanc-Four a constaté que, nuitamment, des malfaiteurs s'étaient introduits dans sa basse-cour, y dérobant deux poules et deux coqs. M. Dorisse, commissaire de police à Roncq, a ouvert une enquête.

UNE AFFAIRE DE VOL. — On fait beaucoup de bruit en ce moment dans la commune d'un vol, peut-être de plusieurs vols, dont l'auteur serait une cabaretière du Blanc-Four. Cette affaire revêtant un caractère délicat, nous attendrons que l'enquête à laquelle se livre la police soit terminée pour en entretenir nos lecteurs plus longuement. Ajoutons que cette enquête a été ouverte à la suite d'une plainte déposée entre les mains de M. Dorisse, commissaire de police, par une marchande de confections, Mme Wagnon-Dupont, habitant le hameau du Mont, à Bondues.

HALLUIN

ARRESTATION D'UN EXPULSE. — La police a procédé, lundi matin, à l'arrestation d'un sujet belge, Henri Vantenkiste, 30 ans, né à Harlebeke, pour infraction à un arrêté d'expulsion. Vantenkiste sera transféré à Lille ce matin.

BONDUES

L'INSCRIPTION DES JEUNES CONSCRITS. — Les jeunes gens qui, par leur âge, sont appelés à faire partie de la classe 1900, sont invités à se présenter à la Mairie le lundi 3 décembre, à deux heures, afin de faire procéder à leur inscription sur les registres de recrutement. Ceux des intéressés qui ne pourraient se présenter le jour désigné peuvent se faire inscrire à partir d'aujourd'hui.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal de Bondues tiendra sa première séance de la session de novembre, dimanche prochain, 25 novembre, à onze heures du matin.

Communications

PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LOURDES. — La Commission prie instamment les sociétaires d'assister à la répétition générale de la messe Ste Cécile qui aura lieu à l'église, mercredi, 21 courant, à huit heures et demie très précises ; elle compte sur la présence de tous.

LILLE

UN BANQUET RADICAL. — Dimanche, a eu lieu, au Palais Rameau, un banquet offert par les cercles radicaux en l'honneur de M. Maxime Lecomte, sénateur. M. Debierre présidait, entouré de MM. Dufour, Fanyau, Guffroy, Mourmant, Leleu, Dehouck, etc. Il y avait deux députés, MM. Dron et Lepez, quelques conseillers généraux et d'arrondissement, amis personnels de M. Maxime Lecomte. MM. Debierre, Dron et Lepez ont fait l'éloge de M. Maxime Lecomte. Ce dernier a répondu en faisant l'éloge du ministère.

L'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité: « Les républicains du Nord, réunis au nombre de huit cents, le 18 novembre 1900, pour offrir un banquet à M. le sénateur Maxime Lecomte, pressent M. le Président du Conseil de faire voter au plus vite la loi sur les associations et d'affranchir enfin la France républicaine du joug de la Congrégation. »

CARTES DE VISITES
La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1,25
100 cartes ivoire (gravure)	2,25
100 cartes ivoire (deuil)	2,50
100 cartes ivoire deuil (gravure)	3,50
Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour	1,75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure)	2,75
Même boîte deuil, imprimées	3,50
» » » (gravure)	4,50

Bien s'adresser 71, Grande-Rue, 71

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du lundi 19 Novembre 1900

Présidence de M. Thellier, conseiller.— Ministère public: M. Chouzy, avocat général

1re Affaire

LE DRAME CONJUGAL DE LA RUE D'ITALIE

à Roubaix

Le mercredi 28 mars, au matin, tout le quartier du Fresnoy, à Roubaix, était mis en émoi par un horrible drame qui venait de se dérouler dans la rue d'Italie.

Un marchand de poisson, Auguste Rossel, âgé de 45 ans, originaire de Bruges, avait quitté, neuf mois auparavant, sa femme née Marie-Louise Taghon, âgée de 46 ans. Cette dernière tenait une épicerie-buvette au numéro 4 de la rue d'Italie. Elle avait eu d'un premier mariage quatre filles: Léontine, Clémentine, Valentine et Albertine; de son union avec Rossel était née une fille, Hélène.

C'était à la suite de scènes violentes que le ménage s'était désuni. Le 28 mars, à 7 heures du matin, Auguste Rossel se présenta à l'épicerie-buvette, Y trouvant sa femme, il la frappa de plusieurs coups de couteau. Aux cris poussés par la mère, les filles accoururent, le meurtrier se rua sur elles. Léontine reçut une blessure dans le bas-ventre et la petite Hélène, la propre enfant de Rossel, fut blessée légèrement à la main. Pour ne pas être tuée, Valentine, sur qui s'acharnait le meurtrier, dut se défendre avec une chaise.

Arrêté aussitôt, Auguste Rossel ne manifesta aucun repentir.

L'une des victimes, Léontine, se rétablit assez rapidement. Quant à Mme Rossel, elle mourut à l'Hôtel-Dieu, quelques mois après le drame. M. le docteur Castiaux, médecin légiste, constata que ce n'était pas à ses blessures qu'elle avait succombé.

L'audience

Cette affaire, inscrite la première au rôle, a été appelée vers onze heures.

Après la lecture de l'acte d'accusation, le greffier fait l'appel des témoins, qui sont au nombre de onze. Tous répondent à l'appel de leur nom.

L'interrogatoire

Le président procède alors à l'interrogatoire de Rossel qui prétend avoir commis cette double tentative de meurtre sous l'influence de la colère. A plusieurs reprises il affirme qu'aujourd'hui il déplore amèrement son crime.

Les renseignements recueillis sur l'accusé sont en général assez mauvais. Partout on le dépeint comme étant un ivrogne et un violent. Il y a déjà assez longtemps, il a été condamné en Belgique une première fois à 16 francs d'amende pour violence et une autre fois à 8 jours de prison pour vol.

D. — Pourquoi êtes-vous allé chez votre femme ce jour-là. R. — Je désirais quitter Roubaix et comme mes économies se montant à plus de 800 francs se trouvaient rue d'Italie, j'ai voulu saisir ce prétexte pour me réconcilier avec ma famille.

D. — Quel est le motif qui vous a entraîné au crime ? R. — Lorsque j'ai vu que ma femme ne se décidait pas à se raccommoder avec moi, et qu'elle me repoussait avec dédain, j'ai vu rouge et j'ai frappé à travers tout.

D. — Etiez-vous en désaccord avec votre fille Léontine ? R. — Non au contraire. J'en voulais seulement à Valentine.

D. — Vous étiez si peu d'accord avec elle que quelques jours après avoir été chassé par votre femme, vous êtes allé à la police déposer une plainte contre cette jeune fille ; vous l'avez accusée d'une chose monstrueuse. Une enquête a été ouverte et on a eu la certitude que vous aviez fait une dénonciation fausse. R. — Je crois encore, à l'heure qu'il est, avoir dit la vérité.

L'audition des témoins

Le premier témoin entendu est Mlle Léontine WILLEMS. C'est elle qui en voulant défendre sa mère contre la fureur du meurtrier a reçu un formidable coup de couteau dans le bas-ventre.

Rossel, dit-elle, durant les premières années de son mariage avait une conduite régulière et travaillait courageusement. Mais depuis déjà longtemps il insultait et brutalisait ma mère. Les scènes succédaient aux scènes ; la vie était devenue impossible à la maison. Aussi nous prîmes ensemble la résolution de nous séparer de lui et un jour qu'il avait été particulièrement grossier et violent, nous l'avons mis à la porte. Ceci se passait il y a environ un an et demi. Mlle Willems termine en racontant longuement la terrible scène du 28 mars.

M. LACHE, commissaire de police, a fait les premières constatations et a commencé l'enquête. Pendant l'interrogatoire que je fis subir à Rossel, dit-il, celui-ci ne parut nullement ému, au contraire. Il me déclara même très froidement qu'il ne regrettait qu'une chose, c'est de n'avoir pas tué sa fille Valentine.

L'honorable magistrat donne alors aux jurés les

FEUILLETON DU 21 NOVEMBRE 1900 N° 119

LES DEUX GOSSES

PAR

PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

LE TRAIT-D'UNION

IX

Sur la piste

Malgré la surveillance étroite dont il était toujours l'objet, il est probable que Fanfan, s'il l'avait bien voulu, aurait pu depuis longtemps fuir et fausser compagnie à ses bourreaux.

Mais la maladie de Claudinet, entrée dans la dernière période, présentait un caractère tellement douloureux que l'enfant n'avait pas voulu quitter celui qu'il aimait tant, qu'il aimait depuis... il ne se rappelait plus quand... depuis qu'ils étaient au monde tous les deux sans doute, élevés ensemble.

Néanmoins, c'était avec de cruels déchirements qu'il pensait à Mme Hélène, à la douce vie, pleine de précieux enseignements, de consolations et d'espérances, qu'il menait auprès d'elle.

Le cœur gros, les yeux pleins de larmes, souvent il essayait de fuir l'atroce réalité et se plongeait dans l'amertume de ses souvenirs et de ses regrets.

Il n'avait même pas écrit à sa bienfaitrice.

Les premiers jours, il comptait s'échapper bientôt et vite retourner auprès d'elle...

Plus tard, il n'avait pas osé se rappeler à son souvenir.

Il éprouvait une honte invincible d'avouer les mensonges qu'il lui avait faits, de dire ce qu'il était, de confesser que cet horrible La Limace, il l'appelait son père, et l'épouvantable Zéphyrine, sa mère!...

Sa mère!...

Alors les rêves de l'enfant s'en allaient loin, bien loin....

Et comme évoqué par ce mot, apparaissait à son esprit troublé un fantôme d'une douce et belle dame qui lui souriait, et il sentait sur son visage des baisers et des caresses, et des bras qui le serraient dans des étreintes passionnées...

Pendant de longues heures il se laissait bercer par ces songes si doux, endormir par ces chimères d'amour et de saintes tendresses, et il ne rentrait dans la réalité que plus tard, le plus rarement possible, tout ébloui encore des clartés dans lesquelles son âme s'était plongée.

Souvent aussi, à côté des baisers et des caresses d'une mère, le pauvre enfant évoquait dans ses rêves l'affection plus virile d'un père!...

Si tout son être se révoltait en secret lorsqu'il était forcé de s'avouer que Zéphyrine était sa mère, il sentait une sorte de colère en constatant que La Limace était son père... !

Un père ne pouvait être pourtant un homme qui conseille à son fils de voler, qui l'instruit dans le vice qui le démoralise, et tue à plaisir son âme pure d'enfant!

Une sueur froide inondait son front tout à coup.

Il se rappelait la nuit terrible !la nuit... dans la rue boueuse de Moisdon!... Il entendait le cri atroce de l'assassiné!...

Et La Limace ,son père!... l'aurait amené là?...

Un père devait être pour le fils un symbole d'honneur, un continuel exemple, un guide sévère et ferme dans la route du bien; ce devait être un sublime conseiller, un être respecté dont chaque parole de blâme est une sorte de punition suprême, chaque mot d'éloge une récompense...

La Limace!... Son père!...

L'enfant pleurait beaucoup alors...

Il pleurait, souffrant cruellement, et cependant il lui semblait sentir dans son chagrin comme une certitude de consolation prochaine.

On eût dit que les affaires douloureuses traversées, à ces mêmes heures, par Ramon de Montlaur et par Hélène avaient, par un effet merveilleux et cependant peu rare de sympathie, un écho dans son cœur, et que leurs pensées, toujours tendues vers lui, l'enveloppaient d'effluves mystérieux qui pénétraient son être.

Ramon, en effet, poursuivait ses recherches acharnées.

Dès son retour du château de Penhoët, et comme pressé par un irrésistible besoin de rattraper en quelque sorte le temps perdu pendant son absence, il avait recommencé ses lamentables pérégrinations à travers les bas-fonds de Paris.

Levé de très bonne heure, afin d'assister à la rentrée dans leurs bouges de toutes les misères et de tous les vices qui, la nuit, errent dans les rues de Paris; veillant encore quand toute cette population sordide sort de ses repaires, Ramon, vêtu très simplement afin de pouvoir pénétrer partout sans attirer l'attention, avait repris la rude tâche à laquelle il s'était voué.

Un matin, peu de jours après sa rentrée, il se trouvait dans un des quartiers excentriques de la capitale, du côté de Vaugirard, remontant une des rues voisines de la station du chemin de fer de ceinture, pays de misère, surtout à cette époque de l'année où l'hiver commençant amène les chômages du travailleur et met fin aux industries interlopes que favorise la belle saison.

Son attention fut attirée par une exclamation échappée à une femme à la vue d'un enfant qui traînait péniblement une petite charrette chargée de meubles et de paquets.

Il n'y a pas de bon sens, disait-elle, d'atteler à un fardeau comme celui-là un gosse pareil... Il va crever en route!...

Puis, avec la philosophie résignée de la misère, elle ajouta:

— Il faut bien certainement que les enfants gagnent leur vie... et le travail est rare... Mais n'importe! il y a des patrons qui ont vraiment le cœur dur!

Ramon se retourna et se trouva presque en face d'un pauvre garçon, dont la figure émaciée accusait treize ans au plus, quoiqu'il fût trop grand pour son âge, hâve, décharné, suant malgré le froid humide, et haletant, courbé sous la bricole, entre les brancards d'une voiture à bras.

Il tirait de toutes ses forces, glissant à chaque pas sur le quai gras, hissant son lourd véhicule sur la montée qui va rejoindre la rue d'Alésia, forcé à un effort perpétuel pour ne pas être entraîné en arrière, avec des « han! » de détresse qui fendaient le cœur à entendre, sortant de la bouche d'un enf